

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 16 juillet 2025

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4287-2024, phase 2 - Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2025 / DEMANDE D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR LE DÉPÔT DE LA PREUVE DU ROÉÉ

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) demande un délai supplémentaire pour le dépôt de sa preuve dans le dossier en rubrique. Tout comme la FCEI¹ et le RTIÉÉ², le ROÉÉ demande à la Régie de lui permettre de déposer sa preuve au plus tard le 28 juillet 2025.

Cette demande est justifiée par le temps nécessaire pour analyser les réponses volumineuses d'Énergir à la DDR no. 4 de la Régie³ transmises le 9 juillet dernier, selon le délai de deux jours supplémentaires demandé par Énergir et accordé par la Régie⁴.

Par ailleurs, cet important travail chevauche la préparation des preuves des intervenants dans le dossier R-4292-2025, dont le dépôt est dû le 23 juillet 2025⁵. Le ROÉÉ note qu'Énergir, dans sa lettre du 3 juillet 2025⁶, affirmait ne pas s'opposer à ce que les intervenants bénéficient d'un délai additionnel de deux (2) jours pour le dépôt de leurs preuves dans le présent dossier. Or, dans les circonstances, ces deux jours mèneraient au 23 juillet 2025, soit précisément à la date à laquelle le ROÉÉ, comme d'autres intervenants

¹ [C-FCEI-0026](#).

² [C-RTIÉÉ-0025](#).

³ [B-0181](#).

⁴ [A-0049](#).

⁵ R-4292-2025, [A-0013](#).

⁶ [B-0172](#).

au présent dossier, devra déposer sa preuve dans le dossier R-4292-2025. Un délai de seulement deux jours ne serait donc pas suffisant pour les intervenants, qui devraient alors déposer leurs preuves dans deux dossiers distincts le même jour.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

Franklin Gertler Etude Legale

par : Gabrielle Champigny, avocate
Franklin S. Gertler, avocat

GC/ya

c.c. (courriel seulement)
Me Marie Lemay Lachance, Énergir
Énergir dossiers règlementaires
M. Jean-Pierre Finet, analyste externe du ROÉÉ
Coordination du ROÉÉ